

Singulier — pluriel —

Déposé le 17/06/2025

Fédération Syndicale Unitaire de la Drôme

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



MAI-JUIN 2025 : LA FSU26 TOUJOURS MOBILISÉE !



Stage du 3 JUIN à Valence
« Quel projet pour l'école ? »



SOMMAIRE :

- p.1 : Mai-Juin à la FSU26
- p.2 : Edito ; EPS : stop au mépris...
- P.3 : CR de la FS-SSCT n°3
- p.4 : Menaces sur notre système social
- p.5 : Gaza : halte au massacre !
- p.6 : AESH : un vrai métier !
- p.7 : PJJ : une cause « majeure »
- p.8 : Stages 25-26 ; Public ≠ Privé ...

13 MAI à Valence pour des moyens
pour les services publics.



En soutien à la Freedom Flotilla à Valence.

... et à Romans, le 14.

À Montélimar, le 9 JUIN ...



À l'heure où nous écrivons, un nouvel acte de violence meurtrière vient tout juste de s'ajouter aux horreurs dont les médias nous font part tous les jours. Mélanie G., AED à Nogent, dans la Marne, a été assassinée par un élève de 14 ans mardi 10 juin dernier. Nos pensées vont d'abord à sa famille, à ses proches, aux collègues et aux élèves du collège Dolto.

La sidération est d'autant plus grande que ce n'est plus la première fois qu'une de nos collègues se fait mortellement agresser dans l'exercice de ses fonctions mais surtout qu'un enfant de 14 ans puisse, d'après les premiers éléments de l'enquête, tuer froidement une personne qu'il voit presque quotidiennement.

La colère est également bien réelle lorsqu'on constate, une fois encore, toutes les récupérations politiques que ce drame a pu engendrer. Tout devient prétexte pour contrôler, verrouiller, réprimer, sévir, contraindre... Qu'en retirera la jeunesse ?

Les démocraties occidentales sont à bout de course, en France comme aux États-Unis ; la guerre s'enlise en Ukraine, elle s'étend au Moyen-Orient ; les crimes contre l'Humanité se perpétuent impunément à Gaza ; les forêts brûlent, les glaciers s'effondrent, les mers agonisent. La situation semble apocalyptique et dépasser les prévisions d'un roman de science-fiction.

Pourtant les réactions ne manquent pas et elles nous permettent de rebondir.

Il y aura d'autres navires qui tenteront d'atteindre Gaza pour apporter de l'aide humanitaire aux Palestiniens ; les nombreuses manifestations permettent de travailler à une prise de conscience collective ; l'Assemblée Nationale a voté un texte sur les retraites qui rappelle solennellement la volonté du Peuple ; les Marches des Fiertés démontrent que la société est bien plus tolérante qu'il n'y paraît ; notre Justice fonctionne : Nicolas Sarkozy a enfin rendu sa légion d'honneur. Si nos politiques sont désespérants, nous demeurons très majoritairement attachés à de grandes et belles valeurs humanistes. C'est cette certitude que nous devons toujours garder en tête, c'est cette certitude qui doit nous guider pour continuer à résister et à lutter.

Espérons donc une trêve pour nous permettre de profiter d'un repos bien mérité, refaire le plein d'énergie et repartir la tête haute : « Bonnes vacances à toutes et tous ! »

Amélie Chapapria & Christophe Dumaillet,
co-secrétaires départementaux de la FSU26.

EPS : STOP AU MÉPRIS ET À LA DÉSINFORMATION

À écouter le Président, les élèves n'auraient pas d'activité sportive à l'école et seule son action depuis 2017 l'aurait permise. Sait-il seulement qu'il existe une discipline, obligatoire de la maternelle à la fin du lycée, qui a comme objet l'enseignement de l'éducation physique et sportive et que celle-ci manque de moyens ? Il ignore donc qu'il existe 35 000 enseignant-es d'EPS qui font vivre cette discipline dans le 2nd degré et qui font vivre le sport scolaire (1,2 million de licencié-es à l'Union Nationale du Sport Scolaire).

Il confond les 30 minutes d'APQ et 30 minutes de sport, il oublie aussi que les professeur-es des écoles enseignent l'EPS (3 heures à l'emploi du temps des élèves) aux élèves de primaire qu'elles/ils n'ont pas la capacité d'assumer, en partie à cause des injonctions aux maths et au français et à la baisse de la formation en EPS depuis le début de son mandat. Pour la FSU-SNUIPP, supprimer l'APQ et renforcer les heures d'EPS pour les élèves dans le 1^{er} degré sont une nécessité.

Monsieur Macron, les 30 minutes d'APQ et les 2 heures de sport pour quelques élèves supplémentaires ne servent en rien la démocratisation d'accès à la culture sportive.

Le manque d'installations sportives en France est un frein à la pratique et votre plan n'a en rien amélioré la pratique des élèves, puisque celui-ci est composé essentiellement de city-stades et de skate-parks qui ne peuvent pas servir aux établissements scolaires, ni d'ailleurs aux clubs sportifs.



Vous parlez d'héritage, mais vous déshéritez. Le SNEP-FSU, syndicat représentatif que votre ministre de l'Éducation nationale refuse de recevoir, revendique 4 heures d'EPS pour toutes et tous, seule mesure à même de répondre aux différents objectifs de santé, d'accès à la culture physique, sportive et artistique et de lutte contre les inégalités.

Monsieur le Président, nous ne vous disons pas merci pour votre mépris et nous vous invitons à étudier le système éducatif français.



Communiqué de presse
du 14 mai 2025.

La FSU siégeait pour la 3^{ème} réunion régulière de la FS-SSCT à la cité Brunet. Madame l'IA DASEN n'y était pas présente et le secrétaire général a dû en assurer la présidence.

1/ Le travail de l'inspecteur santé sécurité au travail (ISST)

Depuis de trop nombreuses séances de la FS, l'ISST ne nous honore pas de sa présence et ne prend pas sa part aux travaux collectifs. Il doit réglementairement présenter son activité lors d'une réunion, raison pour laquelle ce point était à l'ordre du jour toute l'année. Mais le sujet n'a toujours pas pu être abordé ni les questions posées. Cela crispe un relation qui devrait pourtant être constructive avec un personnel du rectorat indépendant et expert des questions de santé et sécurité au travail.

2/ Les procès verbaux des séances (PV)

Le sujet de la publication et de la communication des PV aux agent-es est majeur pour la FSU. C'est une obligation réglementaire et un gage de qualité du dialogue social. Or, les PV drômois ne sont pas anonymisés et publiés sur le PIA comme il se doit. Le nouveau recteur devrait arriver à enfin exiger un effort de l'administration qui joue le pourrissement.

3/ Deux rapports d'enquêtes suite à des alertes danger grave et imminent (DGI)

Connaissez-vous le registre de danger grave et imminent ? Le Danger Grave et Imminent (DGI) est une notion complexe dont la profession s'empare de plus en plus, tant l'école est devenue un lieu anxiogène pour bon nombre de personnels. La FS a eu lecture de deux rapports concernant des écoles, une maternelle avec un problème bâtiementaire et une élémentaire avec un élève aux troubles comportementaux extrêmes. Des propositions ont été faites par la délégation de visite et l'IA-DASEN a précisé les propositions suivies ou d'autres actions propices à améliorer la situation dans ces deux écoles. C'est bien triste d'en arriver là, avec les traumatismes à long terme sur la santé des personnels soumis aux risques psycho-sociaux intenses quotidiennement, mais les pistes de prise en charge des équipes sont intéressantes. D'autant que ces pistes sont généralisables. Par exemple, pour l'entretien des locaux scolaires du 1^{er} degré dans les grosses communes, il est urgent de remettre du lien humain avec les services techniques en lieu et place des applicatifs qui masquent trop les besoins urgents du terrain.

4/ Comptes-rendus des visites de collègues

sur le thème des centres médico-sociaux

Les visites aux collègues de l'Europe à Bourg-de-Péage et Revesz-Long à Crest portaient principalement sur les équipes de psychologue, infirmière et assistante sociale en établissement. Les difficultés au travail sont liées à leur absence certains jours car elles couvrent un secteur d'établissements et écoles en réseau. A cela s'ajoute leur non remplacement en cas d'absence maladie car rien n'est prévu à cet effet. Ce sont alors les personnels restants qui gèrent les urgences et il n'y a plus de suivi des situations fragiles.

Quand on connaît l'état de santé mentale des jeunes actuellement, palier l'absence des personnels médico-sociaux serait la moindre des choses. De même, pour compléter leur temps partiel. Il faut savoir qu'il n'existe pas de moyens pour compléter les psychologues, les infirmières ou les assistante sociale scolaire qui bénéficient d'un temps partiel jusqu'à 50 %. La charge de travail d'un temps complet repose alors sur l'agente à temps partiel. Les pôles santé sociaux sont à renforcer en moyens humains en urgence.

5/ Le point fiches du registre santé sécurité eu travail (SST)

Les membres de la FS avaient choisi d'aborder une fiche du 1^{er} degré qui alertait sur la dégradations des conditions de travail dans une école où les enseignant-es ne sont pas remplacés. Il est écrit dans la loi que les enseignant-es des écoles soient remplacés dès le 1^{ère} demi-journée d'absence. Et cela pour assurer le service public d'Education, pas pour faire plaisir ! Si tout le monde a conscience que l'envoi d'une fiche SST n'est pas une baguette magique qui apporte une solution immédiate, c'est un outil d'alerte que les circonscriptions doivent prendre en compte sans reprocher aux personnels de l'utiliser. Il faut bien dire aux « managers » que cela fait remonter la vraie vie des écoles et qu'ils et elles devraient facilement se remettre de cette énorme pression, sic !

La seconde série de fiches abordées concernait une situation de conflit entre personnels particulièrement dégradée.

6/ La mise à jour et l'utilisation des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Une circulaire de juin 2024 développe

l'intérêt et les modalités de mises à jour des DUERP. Les membres de la FS affirment qu'un temps de travail banalisé sur le DUERP dans tout le département est la seule modalité possible pour s'en saisir et les mettre à jour. On met bien une pression inutile sur toutes les équipes d'écoles pour tenir une réunion sur les nouveaux programmes. Quand on veut, on peut.

7/ Les enquêtes relatives aux actes suicidaires

Les actes suicidaires dans l'Education Nationale sont hélas en très forte hausse en France. Les membres de la FS exigent que les enquêtes nécessaires soient menées dans les meilleures conditions dans le respect des personnels et des familles.

8/ Le groupe de travail sur les élèves à besoin éducatifs particuliers

Des temps d'échanges ont lieu entre des membres de la FS, l'inspecteur pour l'enseignement spécialisé (IEN ASH) et la chargée de mission inclusion et vie scolaire. Les propositions de prévention ne sont pas encore formalisées mais la question des pratiques des pôles ressources dans les circonscriptions du 1^{er} degré semble centrale. La place des organisations syndicales dans les comités départementaux de suivi de l'École inclusive (CDSEI), instance du dialogue entre l'École et le médico-social, a été affirmée et est à l'étude de l'IA-DASEN. Alors que la FSU est invitée à cette instance au niveau national, l'IEN ASH avait prétendu à la précédente FS que la présence des syndicats n'était pas prévue dans ces réunions. Ils ont, au contraire, toutes leurs expériences de terrain à y partager.

9/ Les groupes de travail de l'année prochaine

La FS continuera en 2025-2026 le travail autour de la prévention des crises des élèves ayant des troubles du comportement. Le sujet est d'envergure et d'une priorité absolue.

Elle espère également voir naître une volonté départementale de mise à jour des DUERP et un travail d'analyse collectif pour cibler des risques professionnels sur lesquels agir en prévention de première intention.

Amélie CHAPAPRIA.



ENGAGÉ-ES POUR
DE MEILLEURES
CONDITIONS DE TRAVAIL

Si les attaques contre notre système social se poursuivent, c'est qu'il repose sur de belles et bonnes bases !

Notre système de retraite par répartition est juste et il fonctionne. Personne n'est dupe et les élu·es de la Nation ont enfin pu le signifier à l'occasion du vote, certes non contraignant, du 13 juin dernier. C'est pourquoi les patrons et les libéraux veulent le démanteler depuis des années. C'est pourquoi Macron a changé le président du COR et Bayrou refuse obstinément de revoir l'assiette des cotisations de chacune et chacun.

Notre Sécurité Sociale fait encore des envieux. Quand on est malade, mieux vaut être pris·e en charge en France qu'aux États-Unis. Mais comme les budgets sont colossaux, il convient donc de ne pas les confier aux salarié·es : tant d'argent ne peut être géré que par des gens « sérieux et responsables », à minima des patrons ou l'État. C'est pourquoi on crée des trous, c'est pourquoi on impose de nouvelles règles qui pénalisent les travailleurs et les travailleuses, les fonctionnaires et les femmes enceintes, c'est pourquoi on veut détruire la solidarité intergénérationnelle en imposant la PSC.

Les attaques sont rudes mais nous pouvons résister. La FSU réagit et propose. Un courrier intersyndical a été envoyé au Premier Ministre, à la Ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et au Ministre de la Fonction publique pour dénoncer la pénalisation des agentes pendant leur grossesse (*cf. site*). Il faut également continuer de signer et faire signer la **pétition contre la journée de carence et la baisse de rémunération des agent·es de la Fonction publique pendant un congé maladie**. Il faut enfin s'inscrire aux stages de formation syndicale organisés par la FSU pour comprendre, apprendre et transmettre à toutes et tous.

Une population bien informée, c'est une population qui se bat et qui gagne !

Christophe Dumaillet.

LES RETRAITÉ·ES NE SONT NI DES NANTI·ES NI DES VACHES À LAIT !



Face aux attaques répétées du gouvernement, du patronat et de nombreux médias, les organisations du G9 ont décidé :

- de **réagir immédiatement aux annonces d'austérité** du Premier ministre par l'envoi d'un communiqué se terminant par l'appel à une action unitaire en octobre ;
- de **faire signer une pétition pour le maintien de l'abattement des 10 %, la non-augmentation de la CSG, la revalorisation de toutes les pensions** au moins au niveau de l'inflation (*ci-dessous*) ;
- de l'envoi d'un **argumentaire sur toutes les menaces qui visent les retraité·es** : abattement de 10 %, année blanche, sous-revalorisation des pensions, augmentation de la CSG, TVA sociale, suppression du crédit d'impôts pour les aides à domicile, droits familiaux et conjugaux ...

**NON A LA SUPPRESSION de L'ABATTEMENT FISCAL DE 10% POUR LES RETRAITÉ·ES,
NON A UNE NOUVELLE ANNÉE BLANCHE DE REVALORISATION DES PENSIONS,
NON A L'AUGMENTATION DE LA CSG ...**

Depuis plusieurs semaines, patronat et gouvernement multiplient les déclarations dans la presse pour convaincre l'opinion publique de la nécessité de supprimer l'abattement fiscal de 10% sur les revenus des retraité·es.

Cet abattement, contrairement aux affirmations mensongères du président du Medef, qui l'a jugé « contre nature » et « aberrant », ne doit pas être confondu avec la déduction fiscale forfaitaire dont bénéficient les actifs et les actives au titre des frais professionnels.

Il a été mis en place en 1978 pour alléger la charge fiscale des retraité·es qui, contrairement à certaines catégories de non salarié·es, ne risquaient pas de faire des sous-déclarations.

Si le gouvernement persiste dans cette voie, près de 50% des retraité·es seraient pénalisé·es en voyant leur taux d'imposition augmenter, en devenant éventuellement imposables. Dans tous les cas, cela aura aussi des incidences sur les taux de CSG et sur les droits calculés selon le revenu fiscal de référence.

Depuis l'arrivée de M. Macron au pouvoir, ils et elles ont déjà perdu au moins 6% de pouvoir d'achat et pour certain·es jusqu'à 7% du fait de la non-indexation des retraites sur l'inflation et de l'augmentation de la CSG.

Ça suffit : les retraité·es ne sont ni des nanti·es, ni des vaches à lait !

Les soussigné·es exigent du gouvernement :

- le maintien de l'abattement de 10%,
- la non-augmentation de la CSG,
- la revalorisation de toutes les pensions, au moins au niveau de l'inflation.

<https://chng.it/vyVVXxcXNk>

Extrait du communiqué intersyndical du 10/06/2025 :

Les organisations syndicales CFTD, CGT, Unsa, Solidaires et FSU dénoncent la fuite en avant mortifère des autorités israéliennes et les exactions commises à Gaza. Les habitants de l'enclave palestinienne subissent depuis plus de 600 jours des bombardements indiscriminés, des déplacements forcés et une famine imposée aux civils comme méthode de guerre. Avec un sentiment d'impunité, le gouvernement israélien exprime, au fil des déclarations et sans complexes, des intentions génocidaires et entraîne Israël dans une faillite morale avec le silence complice d'une partie des décideurs et sous le regard impuissant de la communauté internationale.

La CFTD, la CGT, l'Unsa, Solidaires et la FSU dénoncent l'opportunisme du gouvernement israélien qui mène, à nouveau, une colonisation à marche forcée en Cisjordanie y compris à Jérusalem-Est. L'occupation, l'annexion et le déplacement de population sont inacceptables et constituent des crimes au regard du droit international.

Les dirigeants européens ont les moyens d'agir comme ils l'ont fait à d'autres occasions. Ils doivent prendre leurs responsabilités au regard du droit international et mettre tout en œuvre pour stopper l'intolérable agonie du peuple palestinien en imposant un cessez-le-feu immédiat, sans condition et permanent, à Gaza. Ainsi que la reprise immédiate de l'aide humanitaire et l'ouverture des points de passage aux équipes de secours et aux journalistes.

Les organisations syndicales CFTD, CGT, Unsa, Solidaires et FSU appellent les décideurs français et européens à aller au-delà des déclarations d'indignation et à agir immédiatement pour :

- La suspension de l'accord d'association UE - Israël.
- Un arrêt de fourniture d'armes et de matériel militaire à Israël.
- L'application de la résolution des Nations-Unies du 18 septembre 2024, pour mettre fin à l'occupation du territoire palestinien, de la colonisation et de l'apartheid
- Un soutien à la Cour pénale internationale et à la Cour internationale de justice pour le respect de leurs décisions visant notamment à mettre fin aux exactions du gouvernement israélien qui participent des crimes de guerre, crimes contre l'humanité et risque de génocide.
- La libération de tous les prisonniers politiques palestiniens, et de tous les otages israéliens détenus par les groupes armés palestiniens.
- La reconnaissance de l'État de Palestine dans le cadre du droit à autodétermination du peuple palestinien.
- La construction d'un avenir de paix entre Palestiniens et Israéliens fondé sur l'égalité des droits.



ALERTE INFO
Victoire pour les dockers de Marseille-Fos !
 Après deux jours de résistance ininterrompue, les dockers du port de Marseille-Fos ont refusé de charger le navire israélien avec des équipements militaires à destination d'Israël. Le porte-conteneurs a finalement quitté le port..
SANS LE MATÉRIEL MILITAIRE !

Comme un symbole, des personnalités ont embarqué sur un navire humanitaire à destination de Gaza.

A son bord, du matériel médical et de la nourriture pour les populations civiles qui sont volontairement affamées dans les territoires occupés.

Pour faire écho de cette réalité tragique, Greta Thunberg (militante écologique suédoise) et Rima Hassan (députée européenne française d'origine palestinienne) ont fait en sorte d'être suivies sur les réseaux sociaux et géo-localisées en direct. Leur arrestation en eaux internationales par les forces israéliennes a prouvé que le gouvernement de Netanyahu contrôle les accès aux convois humanitaires, ce qui est contraire au droit international.

*Mais la mobilisation continue. Une marche internationale a débuté en Égypte. Un convoi traverse le Maghreb. Tous réclament un couloir humanitaire et la levée du blocus imposé par Israël à Gaza. Si un bateau, une marche, un convoi ne suffisent pas, **il faut AGIR pour Gaza.***

Les rassemblements continuent à Romans, Valence, Montélimar comme le 14 juin.

Amélie Chapapria.



La FSU 13 a soutenu le refus de la CGT-Dockers de Fos d'embarquer un conteneur contenant des pièces détachées pour fusils-mitrailleurs servant à l'armée israélienne. Ce refus marque l'attachement de la CGT Dockers à la Paix et au refus du massacre de la population de Gaza par le gouvernement israélien. Ce positionnement est dans la droite ligne de son engagement déjà ancien et sans cesse renouvelé en faveur de la Paix et contre la colonisation.

La FSU 13 a salué également le refus des dockers de Gênes, port où le navire doit faire escale, d'embarquer le même conteneur. Elle s'oppose à son envoi par d'autres moyens de transport et soutiendra les initiatives des travailleurs refusant de le déplacer.

Aujourd'hui un agent de l'Éducation nationale sur dix est AESH, ce qui correspond, en volume, au deuxième métier de notre ministère. Les AESH exercent une mission de service publique pérenne dont l'utilité n'est plus à démontrer. Sans leur travail dans les classes, auprès des élèves en situation de handicap, il n'y aurait pas d'école inclusive !

Grâce à l'action syndicale, quelques évolutions ont permis d'améliorer progressivement les conditions d'emploi de ces personnels qui accompagnent les élèves dans les écoles et les établissements scolaires. Les contrats d'AESH, l'accès à un CDI et l'évolution automatique des rémunérations constituent des avancées. Mais cela ne suffit pas à assurer des conditions d'emploi et de travail satisfaisantes, ni à garantir la pleine reconnaissance d'un métier à part entière.

En effet, chaque jour les AESH subissent peu ou prou des contraintes, des manquements, des refus, bref toutes sortes de brimades conditionnées par la grande précarité de leur emploi. Dès qu'ils et surtout elles sont confrontés à une nouvelle difficulté, concernant notamment leur contrat, leur temps de travail, leur rémunération ou leurs droits, nos collègues se heurtent la plupart du temps au silence de leur administration et à une absence de considération et au mépris de l'institution.

Il est aujourd'hui urgent de conforter les AESH dans leurs missions en leur garantissant une reconnaissance statutaire réellement protectrice et un véritable métier de la Fonction publique. C'est la seule issue possible pour construire une carrière professionnelle et en finir avec cette précarité insupportable (temps incomplets, bas salaires, formation quasi inexistante...). Parce que l'accompagnement des élèves en situation de handicap est un besoin permanent, cette mission doit être réalisée par des fonctionnaires.

C'est pourquoi la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B est absolument nécessaire pour offrir aux AESH un statut spécifique et protecteur, une carrière, l'accès de droit à un temps complet et à une formation statutaire. Il s'agit de reconnaître enfin le métier d'AESH dans la Fonction publique.

- Une adresse intersyndicale a été solennellement prononcée devant la Ministre de l'Éducation nationale lors du CSAMEN du 6 mai 2025.
- Une **pétition intersyndicale** est à signer et à faire signer :

Pour une véritable école de l'inclusion, pour un véritable statut des AESH !



Je signe la pétition



Christophe Dumaillet .

**AESH : un vrai métier,
un vrai corps
de fonctionnaire !**



Les AESH constituent le deuxième métier de l'Éducation nationale en nombre de personnels mais ils et elles ne sont toujours pas reconnus et leurs salaires sont toujours aussi bas

Pourtant, l'accompagnement des élèves en situation de handicap est une mission essentielle et pérenne de l'École. C'est un véritable métier avec des compétences professionnelles spécifiques pour faire réussir les élèves et qui relève d'un véritable statut.

L'École doit être pleinement inclusive pour bâtir une société réellement inclusive, sans discrimination pour les personnes en situation de handicap.

AESH, face à l'urgence, un corps de fonctionnaire maintenant !

Avec les organisations syndicales FSU, SE-Unsa, CFTD Éducation Formation Recherches Publiques, CGT éducation, SNALC, SUD éducation je soutiens la nécessité et l'urgence à créer un corps de fonctionnaire pour les AESH.

En tant que personnel de l'Éducation nationale, parent d'élève, citoyenne ou citoyen concerné par l'inclusion des personnes en situation de handicap à l'école comme dans la société, je signe et partage la pétition accessible ci-contre ...

et ci-dessous :

<https://www.mapetition.org/AESH/>



Fin mai, le Conseil Constitutionnel a été saisi de la proposition de loi dite à l'origine « P.P.L. ATTAL » par plus de 60 députés et plus de 60 sénateurs...

Après de longs mois de débats parlementaires marqués par des désaccords extrêmement forts, et malgré une opposition unanime des professionnels de l'enfance, le Sénat a définitivement voté ce 19 mai la proposition de loi « *visant à aménager le Code de la Justice Pénale des Mineurs et certains dispositifs relatifs à la responsabilité parentale* ».

C'est dans un hémicycle quasiment vide que le Sénat a porté le coup final, franchissant ainsi une nouvelle étape dans le processus de destruction de la Justice Pénale des Mineurs telle qu'elle avait été impulsée par l'Ordonnance de 1945.

Pourtant, le nouveau *Code de la Justice Pénale des Mineurs* imposé à marche forcée et à moyens constants par Eric DUPONT-MORETTI en 2021 (avec multiplication des audiences, pressions supplémentaires sur les professionnels, pouvoirs accrus pour les Parquets vis-à-vis des Juges des Enfants, etc. n'a même pas été évalué entretemps, confirmant qu'il ne s'agissait alors que de « liquider » politiquement l'emblématique « Ordonnance de 1945 » (issue du C.N.R.) et son manque récurrent de moyens humains et matériels !

Désormais donc et de manière non exhaustive :

- Comparution Immédiate possible dès 16 ans - à l'instar des majeurs - avec risque de mise en détention accru, les jeunes détenus (plus de 3000 chaque année sans compter les placements en « Centres Éducatifs Fermés ») voyant leur situation se dégrader presque mécaniquement en prison tandis que leurs « chances » de réinsertion sociale s'y amenuisent plus encore...

- Pénalisation des parents : souvent en difficulté eux-mêmes, leur « défaillance » est assimilée à une faute ; ils se retrouveront plus démunis matériellement et plus isolés encore vis à vis d'institutions elles mêmes défaillantes !

- Recours élargi à l'Audience Unique, déjà existante et permettant d'expédier rapidement des affaires - mais non des problématiques nécessitant du temps éducatif et des moyens d'action!

- Remise en cause du principe de « l'atténuation de responsabilité » pour les mineur-e-s de 16 ans - l'excuse de minorité souvent invoquée et critiquée

n'existant pas en tant que telle ! Ainsi les Juges des Enfants devront eux-mêmes se justifier du fait qu'ils jugent... des enfants et qu'ils les considèrent ainsi !

Ce sont ici autant de dispositions inutiles et dangereuses parce que risquant d'enfermer très tôt les jeunes les plus fragiles dans certains rôles. Ceci en contradiction totale avec les grands principes démocratiques régissant la matière (cf. notamment la *Convention Internationale des Droits de l'Enfant*).

Cette réforme, populiste, motivée par des obsessions sécuritaires, élaborée sans aucune étude d'impact et contre l'avis de l'ensemble des professionnels de l'enfance, consacre l'hégémonie du répressif au détriment de l'éducatif. Cette loi d'affichage ne répond à aucun des enjeux auxquels la Justice des Mineurs est confrontée et ne vise qu'à cacher la réalité du délabrement de la Justice ainsi que l'abandon de l'ensemble des services publics qui entourent l'Enfance.

La Justice dispose déjà de tous les outils juridiques pour répondre aux infractions commises par les mineur-e-s. En revanche, la Justice des Mineur-e-s manque de Juges, de Procureur-e-s, d'Éducateurs/trices, de structures d'accueil adaptées et de Pédopsychiatres... Les professionnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ne disposent plus du temps nécessaire pour entrer en relation avec les jeunes, préalable indispensable à une action éducative constructive.

Plutôt que d'assurer la protection des enfants en s'attellant à résoudre les problèmes de fond, cette loi choisit de détourner les yeux pour s'attaquer à celles et ceux que la République a déjà largement abandonné-e-s.

Ainsi, les débats parlementaires, souvent caricaturaux, ont régulièrement confirmé la méconnaissance voire la mauvaise foi des porteurs du projet et de ses défenseurs : pour eux, l'enfant, l'adolescent en difficulté, sont une charge pour la société. S'ils ne sont plus exactement des « objets » placés en maison de correction ou « confiés » à quelque « Bétharram », ils sont devenus des sujets coûteux dont l'Aide Sociale à l'Enfance, la P.J.J., la collectivité, c'est à dire nous, ne pourraient plus assurer l'avenir en leur sein.

Et si en dérivant il souffrent trop visible-

ment, commettent des délits parce qu'en plein désarroi, parfois sous l'emprise d'adultes (ah ! le « narcotrafic »...) ils deviennent inmanquablement dans l'univers « politico-médiatique » et ses « faits divers », la cause de tous les maux !

Cependant, les parlementaires de gauche dans leur ensemble ont témoigné d'un intérêt appuyé pour ces enjeux en s'attachant à différentes études (*qui montrent la relative stabilité de la délinquance des jeunes, la concentration des « urgences » dans certaines zones abandonnées par l'État et qui deviennent de fait autant de lieux de relégation...*) ainsi qu'à l'expertise des professionnels et des institutions dédiées : las, leurs interventions ont été systématiquement balayées.

Des communiqués de presse ont été produits par le S.N.P.E.S.-P.J.J. au niveau national, des articles riches ont été publiés (cf « l'Humanité », « Libération », « Médiapart », « le Monde », « le Monde Diplomatique »...) pour nourrir la réflexion et contrer le harcèlement des médias d'extrême droite qui désinforment en continu.

A Valence et Privas, nous avons manifesté à plusieurs reprises devant les Tribunaux Judiciaires en relation avec les magistrats et les avocats. Il s'agit là d'un avenir commun empli des plus vives inquiétudes...

Le Conseil Constitutionnel, désormais très sollicité, tend à devenir le recours principal d'institutions démocratiques à bout de souffle. Il sait parfois faire écho aux droits des minorités : nous serions rassurés qu'il réponde dans les prochaines semaines à l'intérêt majeur que constitue la cause des Mineurs pour notre Société.

« Un mineur n'est pas un adulte en réduction, c'est un être en devenir. » - R. BADINTER.

Et vouloir rapprocher la Justice des Mineurs de celle des adultes est sa négation même.

Christian COUPEAUD,
S.N.P.E.S.-P.J.J.
26/07.



13 NOVEMBRE 2025	27 NOVEMBRE 2025	13 ou 27 JANVIER 2026
Sécurité sociale et protection sociale complémentaire	Stage enseignement public contre privé avec la FSU 07 au Pouzin (<i>lieu à confirmer</i>)	Stage numérique et conditions de travail
MARS 2026	JUIN 2026	
Féminisme au travail	Élèves à la rue, élèves sans papier, élèves migrant-es, comment agir dans son établissement ?	N.B. : Chaque agent-e a droit à 12 jours de formation syndicale par an.



TOUT POUR NOUS ET RIEN POUR EUX !

Entre Stanislas et Bétharram, les déclarations d'Oudéa-Castéra et les mensonges de Bayrou, de nombreux scandales ont remis au cœur de l'actualité l'épineuse question de l'enseignement privé en France. Les mandats de la FSU, réaffirmés avec force lors de notre dernier Congrès de Rennes, sont clairs : **tout l'argent public doit aller à l'École publique !** C'est d'autant plus nécessaire que la très grande majorité des établissements privés, sous contrat avec l'État, sont confessionnels, alors même que nous sommes dans une République laïque dans laquelle l'Église est séparée de l'État.

C'est sur cette base que les élu-es FSU interviennent systématiquement en CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale) et CAEN (Conseil Académique de l'Éducation Nationale), instances dans lesquelles siègent également des représentant-es des parents d'élèves et des élu-es de la région, du département et des communes. Ainsi, nous démontrons l'insupportable ségrégationnisme social que constitue l'enseignement privé qui permet de construire une concurrence sévère avec le public, de contourner la carte scolaire et de choisir ses enseignements. Pour les familles qui en ont les moyens ! Il s'agit également de dénoncer les inégalités de traitement entre les élèves du public et celles et ceux du privé puisque les établissements sous contrat sont notoirement mieux pourvus, notamment d'équipements sportifs intégrés à leur structure, et qu'ils bénéficient des largesses des collectivités territoriales (avant tout département et région) qui, dans le cadre de la loi Falloux (datant de 1850), leur accordent des subventions supplémentaires alors qu'elles n'y sont pas obligées.

La FSU siège et intervient également au CAEN du privé. Il s'agit d'une instance restreinte qui examine et contrôle les subventions non obligatoires octroyées aux établissements privés. Un vote consultatif est demandé : nous votons toujours contre. Ces réunions sont particulièrement intéressantes car elles permettent de recueillir des documents précieux.

Ainsi, nous pouvons apprendre que la région accorde des subventions pluriannuelles, ce qui permet des investissements plus importants. Ainsi nous avons confirmation que les cités scolaires privées jouent de ce statut pour obtenir à la fois des subsides de la région mais aussi du département. C'est autant d'argent des contribuables qui n'est pas donné pour construire un plateau sportif à Romans ou faire découvrir la romanité à Vienne ou Orange.

Les interventions de la FSU sont particulièrement écoutées et approuvées par les parents d'élèves. Nous devons donc poursuivre notre travail de sape afin que les mentalités changent et qu'il devienne évident que, si des parents préfèrent envoyer leurs enfants dans le privé, ils et elles doivent en payer les conséquences en espèces sonnantes et trébuchantes. Nos impôts n'ont pas à subventionner ces choix individualistes, ils sont destinés à renforcer les moyens d'une Éducation nationale, publique et laïque pour toutes et tous.

C'est en ce sens que FSU AuRA a envoyé un courrier à la Préfète de Région afin de lui demander plus de transparence sur les financements de l'école privée et de renforcer les contrôles de sécurité, les contrôles financiers et les contrôles pédagogiques dans tous les établissements sous contrat et hors contrat.

Les FSU 26 et 07 organiseront un stage consacré à cette question le jeudi 27 novembre prochain afin que former les personnels qui pourront ainsi mieux intervenir, notamment en CA, en Conseils d'École, et dans le débat public en général. Ce stage pourrait aussi constituer la première pierre pour construire un Observatoire Drôme-Ardèche des financements de l'école privée avec d'autres organisations syndicales et des associations.

Ainsi, toutes et tous ensemble, nous écraserons l'infâme !

Christophe Dumaillet,
membre titulaire aux
CDEN 26 et CAEN.

**MAINTENANT
L'ÉCOLE PUBLIQUE !**
COLLECTIF POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE ET LAÏQUE
"L'argent public doit permettre à l'École publique de renforcer l'égalité dans l'accès aux savoirs sur tout le territoire national."

Les syndicats de la FSU : EPA - SNAC - SNASUB - SNCS - SNE - SNEP - SNEPAP - SNES - SNESUP - SNETAP - SNICS - SNPES-PJJ - SNUAS-FP - SNUPE - SNUIPP - SNUITAM - SNUP-CDC - SNUPDEN - SNU-TEFI - SNUTER - SUI - SUPMAE

FSU26 - Maison des Syndicats
17, rue G. Bizet 26000 Valence
04.75.56.77.77 fsu26@fsu.fr

